

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1015

14 mai 2010

SOMMAIRE

Ahhadirect S.A.	48674	Intégrale Luxembourg S.A.	48676
Alexis Project Contractors S.A.	48677	International Share & Consulting S.A. ...	48704
Ambiances - Jardins a.s.b.l.	48701	Investam	48704
Ardi Immo Sicav	48711	Ivoix Investments S.A.	48703
Asia Industrial Holdings Sàrl	48703	Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A.	48676
Avior S.A.	48676	48676
Axe Real Estate S.A.	48677	Kalverboer Investments 2 S.à r.l.	48704
Bluegreen S.A.	48700	Kmaxx S.à r.l.	48676
BTL Reinsurance	48712	LuxCo 116 S.à r.l.	48713
Cerep USA S.à r.l.	48681	Matea S.A.	48700
Circle Printers Luxembourg	48713	MBP Hospitality Group	48676
CLK Team Lux	48690	Moore Stephens S. à r.l.	48703
Club Sportif du Brameschhof	48705	Novapharm S.A.	48702
Compagnie Cosmopolitaine de Finance		Ostia S.A.	48703
S.A.	48679	Pearson Luxembourg N°. 1.	48700
CS Energies SA	48713	Poulpe S.à r.l.	48696
Domani S.A. SPF	48712	Poulpe S.à r.l.	48700
Fidomes	48719	Sestante S.A.	48678
Fiduciaire Internationale Finance Experti-		SIR Holding S.à r.l./B.V.	48697
se Comptable	48699	Syn2cat a.s.b.l. - Association pour l'encou-	
Fininvest Seconda	48712	ragement des innovations sociales et	
Fourb International S.A.	48705	techniques	48719
FT Feedtrade S.A.	48674	Syn2cat - hackerspace.lu a.s.b.l.	48719
Goodman Granite Logistics (Lux) S.à r.l.		Tanent Properties S.à r.l.	48675
.....	48712	Tendances Jardins	48701
Helium Investment S.C.A.	48711	Toiture de la Moselle Sàrl	48718
Helium Syndication S.C.A.	48709	WDD Invest Holding S.A.	48675
Horus S.A.	48707	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.	48679
ING PFCEE Soparfi B S.à r.l.	48709	WSB Holding S.A.	48675
ING PFCEE Soparfi C S.à r.l.	48707		

Ahhadirect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.871.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n°IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Ahhadirect S.A.

Référence de publication: 2010050114/32.

(100051619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

FT Feedtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 71.005.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 mars 2010

L'Assemblée a accepté la démission de M. Roland SCHAER, en qualité d'Administrateur et Administrateur-délégué.

L'Assemblée a nommé en qualité d'Administrateur M. Bodgan LISURENKO, consultant financier, domicilié au 5, ch. des Peupliers, CH-1297 Founex - Suisse, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 9 mars 2010

Le Conseil d'Administration a nommé M. René KURTH, expert-comptable, domicilié professionnellement au 14, rue de Mont-Blanc à CH-1211 Genève, en qualité d'Administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010049448/20.

(100050834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

WSB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.417.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} mars 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 1^{er} mars 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 1^{er} mars 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr. Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

WSB HOLDING S.A.

Frank WEGNER

François GEORGES

Référence de publication: 2010049437/21.

(100050736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Tanent Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 131.977.

—
Il résulte d'un courrier adressé à la société Tanent Properties S.à r.l., 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg que la société Fideos S.A., 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en sa qualité d'agent domiciliaire a dénoncé le siège social avec effet au 6 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010049492/13.

(100050575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

WDD Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.244.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 mars 2010 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 mars 2010 à Luxembourg que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société en date du 1^{er} mars 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Frank Wegner et Peter Hamacher jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.
WDD INVEST HOLDING S.A.
Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049436/23.

(100050728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Avior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 89.219.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049621/10.

(100051660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Intégrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 62.098.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049625/10.

(100051260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Kmaxx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 8, place Edmond Zinnen.
R.C.S. Luxembourg B 103.324.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049626/10.

(100051282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

MBP Hospitality Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 143.319.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010049620/10.

(100051663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 147.475.

Les statuts cordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010049016/10.

(100050905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Axe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.295.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 avril 2010 au siège social que:

«*Résolution unique:*

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet rétroactif au 30 novembre 2009 de la société à responsabilité limitée Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H. (AMG G.m.b.H.), ayant son siège social à L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.584 en tant que Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui des tiendra en 2011 et révocation subséquente du mandat de Commissaire au compte de la société civile FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010050122/21.

(100051525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Alexis Project Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.763.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire au 31 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99.739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n°IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Alexis Project Contractors S.A.

Référence de publication: 2010050115/32.

(100051620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sestante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.743.

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de

"SESTANTE S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 60743, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 689 du 9 décembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille quatre cents (5.400) actions d'une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-quatre mille francs suisses (CHF 54.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/13167. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049879/50.

(100051518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Compagnie Cosmopolitaine de Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 82.592.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 avril 2010:

- que Monsieur Dominik ZAUGG, avocat, né le 17.4.1973 à Urdorf, Suisse, demeurant à Sihlporte 3 / Talstrasse, CH-8021 Zurich, est nommé administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Urs DIETRICH, démissionnaire. Monsieur ZAUGG terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010048477/14.

(100050228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 597.209,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour de mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire des associés de Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1527 du 19 juin 2008, ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.997 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1061 daté du 25 mai 2009.

1. Weinberg Real Estate Partners #1 SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 132.468;

représentée par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2010.

2. Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 130.907;

représentée par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010.

3. Weinberg Capital Partners S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social 20, rue Quentin Bauchat, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 481 485 738;

représentée par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010.

4. M. Serge WEINBERG, associé, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchat, 75008 Paris;

représenté par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010.

5. M. Laurent HALIMI, associé, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchat, 75008 Paris;

représenté par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2010.

6. M. Philippe KLOCANAS, associé, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchat, 75008 Paris;

représenté par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010.

7. M. Nicolas TEBOUL, vice président, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchat, 75008 Paris;

représenté par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010.

8. M. Wandrille RACT-MADOUX, vice président, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchat, 75008 Paris;

représenté par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010.

9. M. Jérôme LOUVET, associé, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchat, 75008 Paris;

représenté par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010 et

10. M. Benjamin TESZNER, Secrétaire Général, résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchat, 75008 Paris;

représenté par Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2010.

Toutes les procurations, mentionnées sous les points 1 à 8 inclus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les associés de la Société présents ou représentés (les Associés) détenant ensemble vingt et un mille neuf cents (21.900) Parts Sociales de Classe A et vingt et un mille huit cent neuf Parts Sociales de Classe C (21.809) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentent l'intégralité du capital social de la Société, fixé à quarante-trois mille sept cent neuf euro (EUR 43.709,-) de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour dont les Associés ont eu connaissance à l'avance;

II. la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

(i) augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq cent cinquante-trois mille cinq cents euro (EUR 553,500) afin de fixer le capital social souscrit d'un montant actuel de quarante-trois mille sept cent neuf euro (EUR 43.709,-) à cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent neuf euro (EUR 597,209) par l'émission de cinq cent cinquante-trois mille cinq cents (553,500) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(ii) souscription et libération des Parts Sociales de Classe A nouvellement émises;

(iii) modification de l'article 6.1 des statuts de la Société;

(iv) mise à jour du registre des associés de la Société; et

(v) divers.

III. Les Associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq cent cinquante-trois mille cinq cents euro (EUR 553,500) afin de fixer le capital social souscrit d'un montant de quarante-trois mille sept cent neuf euro (EUR 43.709,-) à cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent neuf euro (EUR 597,209) par l'émission de cinq cent cinquante-trois mille cinq cents (553,500) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Sur ce, Weinberg Real Estate Partners #1 SCA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cent cinquante-trois mille cinq cents (553,500) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises.

Les cinq cent cinquante-trois mille cinq cents (553,500) Parts Sociales de Classe A ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de cinq cent cinquante-trois mille cinq cents euro (EUR 553,500) est dès à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**6.1.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent neuf euro (EUR 597,209), représenté par cinq cent soixante-quinze mille quatre cents (575,400) Parts Sociales de Classe A et vingt et un mille huit cent neuf (21.809) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

En conséquence, la version anglaise de l'article 6.1 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

" **6.1.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred ninety-seven thousand two hundred and nine euro (EUR 597,209) represented by five hundred seventy-five thousand four hundred (575,400) Class A Shares and twenty-one thousand eight hundred and nine (21,809) Class C Shares, in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

48681

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à l'agent domiciliataire, Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l. afin de mettre à jour le registre des associés de la Société en leur nom.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à la charge de la Société en raison de cet acte, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: O. Tournier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2010, Relation: LAC/2010/13620. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049039/113.

(100050980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Cerep USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.336.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of March.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and companies under number B 130.447, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2016, page 96743, dated 18 September 2007,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 26 March 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP USA S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be tem-

porarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each Share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-a-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last

fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CEREP III UK S.à.r.l. 500 Shares

Total: five hundred Shares 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP Management S.à.r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.246 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 90, page 4315, dated 17 January 2002 and amended for the last time on 6 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1754, page 84189, dated 10 September 2009.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016, page 96743, en date du 18 septembre 2007,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CEREP USA S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés," qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (30 GBP), chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), chacun étant alors désigné comme "Gérant". Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et Mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit: Parts Sociales:

Parts Sociales

CEREP III UK S.à r.l. 500 Parts

Total: cinq cents Parts Sociales 500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) correspondant à un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90, page 4315, en date du 17 janvier 2002 et modifiés pour la dernière fois le 6 juillet 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1754, page 84189, en date du 10 septembre 2009.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 avril 2010. Relation: LAC/2010/14823. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010048950/499.

(100050577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CLK Team Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.335.

— STATUTES

In the year two thousand ten, on the 29th of March.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

CLK TEAM LTD, a Limited Liability Company, incorporated under the Cyprus Law, established in 28 Oktovriou, 1 ENGOMI BUSINESS CENTRE, 1st floor, Flat/Office 104, Egkomi, P.C. 2414, Nicosia, Cyprus, registered in the Register of the Commerce and Companies of Nicosia under number HE 255648,

here represented by Mrs. Pascale Troquet, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The company may also acquire and manage all patents, trademarks, know-how, licences, sub-licence or other industrial, commercial or intellectual property rights and sell or contribute these rights to third parties.

The Company may further provide support, administrative, promotion or advertising services of any kind to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or act as an intermediary for the benefit of such companies.

More generally, the Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "CLK TEAM LUX"

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 16. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the members by the members' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities. The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

CLK TEAM LTD	125 shares
Total	125 shares

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately [].

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

2. The member resolves to elect as sole manager of the company for an indefinite period:

- Mr. Grégory Centurione, born in Etterbeek (BE) on December 22nd 1972, and residing professionally at 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Est comparu:

CLK TEAM LTD, société à responsabilité limitée soumise à la loi chypriote, établie et ayant son siège social à 28 Oktovriou, 1 ENGOMI BUSINESS CENTRE, 1^{er} étage, Fiat/Office 104, Egkomi, P.C. 2414, Nicosie, Chypre, enregistrée au registre de commerce de Nicosie sous le numéro HE255648, ici dûment représentée par Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également acquérir et gérer tout brevet, marque, savoir-faire, licences, sous-licence ou tout autre droit de propriété industrielle, commerciale ou droit intellectuel et vendre ou transférer ces mêmes droit à des tiers. La société peut également prester des services d'assistance administrative, de publicité ou de développement ou de tout autre sorte

dans des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou agir comme intermédiaire pour le bénéfice d'une de ces sociétés.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "CLK TEAM LUX".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euro (EUR 100). Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute (s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

CLK TEAM LTD	125 parts
Total	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ 1.000.-€

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt.
2. L'associé unique décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Grégory Centurione, né à Etterbeek (Belgique) le 22 décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qu'il comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.Troquet, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: EAC/2010/3747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010048964/311.

(100050719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Poulpe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.183,40.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.592.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente de 140 A parts sociales par Manta Ray S. à r.l., 35 B par Mokapa S. à r.l., 40 C par Barracuda S. à r.l. et 60 D par Piranha S. à r.l. signé le 5 mars 2010 que les parts sociales de la société seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales/Classe
Tarpon S. à r.l., enregistré auprès de RCS Luxembourg sous numéro B89591 avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	140 A
Tarpon S. à r.l., enregistré auprès de RCS Luxembourg sous numéro B89591 avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	35 B
Tarpon S. à r.l., enregistré auprès de RCS Luxembourg sous numéro B89591 avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	40 C
Tarpon S. à r.l., enregistré auprès de RCS Luxembourg sous numéro B89591 avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	60 D
Tarpon S. à r.l., enregistré auprès de RCS Luxembourg sous numéro B89591 avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	55 E

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Jorrit Crompvoets.

Référence de publication: 2010048976/26.

(100051062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

SIR Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.055.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN, a Dutch citizen, born on December 2, 1963 in Rotterdam, professionally residing at 36/38 Grand Rue, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mme Christina SCHMIT, private employee, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party above is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Nerisa Beheer B.V./S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Dutch and Luxembourg law, having its registered office in Haarlem, the Netherlands and having its principle place of effective management at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg having an issued share capital of eighteen thousand Euros (EUR 18,000) and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 136055 and registered with the trade register of the Dutch chamber of commerce under file number 34124861 (the Company).

II. That the management board has advised that with respect to the Company no persons hold the rights conferred by Dutch law upon holders of depositary receipts issued with a company's cooperation for shares in its capital.

III. That the member(s) of the Management Board has/have been given the opportunity to advise on the subjects to be raised for discussion in this meeting.

IV. That the entire share capital of the Company is duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company to "SIR Holding S.à r.l./B.V.";
2. Amendment and restatement of article 2.1. of the articles of association of the Company to reflect the change mentioned in point 1 of the agenda in accordance with Dutch and Luxembourg law;
3. Decision to transfer the principal establishment and place of effective management from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 36/38 Grand Rue, L-2013 Luxembourg;
4. Amendment and restatement of article 2.3. of the articles of association of the Company to reflect the change mentioned in point 3 of the agenda in accordance with Dutch and Luxembourg law; and
5. Miscellaneous.

VI. Upon the execution of this deed, which also includes the amendment of the articles of association of the Company under Dutch law, the articles of association of the Company shall also be amended according to Dutch law, provided that the statement of no objections has been issued.

These facts exposed and recognised accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Nerisa Beheer B.V./S.à r.l." to "SIR Holding S.à r.l./B.V.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 2.1. of the articles of association of the Company, which shall hence read as follows:

" **2.1.** The company is a private limited liability company (the Company) and its name is:
SIR Holding S.à r.l./B.V.".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment and place of effective management from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 36/38, Grand-Rue, L-2013 Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 2.3 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **2.3.** The principal establishment and place of effective management of the Company shall be in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg".

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN, de nationalité néerlandaise, né le 2 décembre 1963 à Rotterdam, ayant son adresse professionnelle au 36/38 Grand Rue, L-2013 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mme Christina SCHMIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante ci-dessus est l'associé unique (l'Associé Unique) de Nerisa Beheer B.V./S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Haarlem, les Pays-Bas et son lieu du principal établissement ainsi que le lieu de direction effective au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.055 et au Registre de Commerce de la chambre de commerce Néerlandaise sous le numéro 34124861 (la Société).

II. Que le conseil de gérance a conseillé que concernant la Société nulle personne ne détienne le droit conféré par le droit néerlandais aux détenteurs de bons de dépôt émis en accord avec la Société en échange de parts sociales dans le capital de celle-ci.

III. Que les membres du conseil de gérance ont eu l'opportunité de donner leur avis sur les sujets à débattre lors de cette assemblée.

IV. Que le capital social de la Société est dûment représenté à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de changer le nom de la Société en "SIR Holding S.à r.l./B.V.";
2. Modification et refonte de l'article 2.1. des statuts de la Société afin de refléter le changement mentionné dans le point 1 de l'ordre du jour;
3. Décision de transférer le lieu du principal établissement de la société ainsi que le lieu de direction effective de la société de 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 36/38, Grand-Rue, L-2013 Luxembourg;
4. Modification et refonte de l'article 2.3. des statuts de la Société afin de refléter le changement mentionné dans le point 3 de l'ordre du jour, conformément au droit néerlandais et luxembourgeois; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme justes par l'Associé Unique, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de "Nerisa Beheer B.V./S.à r.l." to "SIR Holding S.à r.l. /B.V."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 2.1. des statuts de la Société, qui aura le libellé suivant:

" **2.1.** La Société est une société à responsabilité limitée (la Société) dont la dénomination est: "SIR Holding S.à r.l./ B.V.".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le lieu du principal établissement de la société ainsi que le lieu de direction effective de la société de 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 36/38, Grand-Rue, L-2013 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 2.3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **2.3.** Le lieu du principal établissement de la Société ainsi que le lieu de direction effective de la Société doivent être situés dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg".

Coûts estimés

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Christina Schmit, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14686. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049093/135.

(100051004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.340.

Extrait des décisions écrites de l'administrateur unique de la société fiduciaire internationale finance expertise comptable.

Il résulte des décisions écrites de l'administrateur unique de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE FINANCE EXPERTISE COMPTABLE (FIFEC SA en abrégé) (la "Société") daté du 12 Avril 2010 la décision suivante:

Résolution unique:

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société du L-8008 STRASSEN, 134, route d'Arlon, à L-8009 STRASSEN, 71, route d'Arlon, avec effet Immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049154/18.

(100050747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pearson Luxembourg N° 1., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.137.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 mars 2010

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né le 2 août 1978 à Chambéry (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pearson Luxembourg N° 1.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010048978/16.

(100051108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Matea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 86.514.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010

Les actionnaires de la société MATEA S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

M. Pascal Wagner, demeurant à 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange est nommé administrateur en remplacement de M. Michel Vandevijver, il continuera ce mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

MATEA S.A.

Référence de publication: 2010048984/13.

(100051002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Bluegreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 64.425.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 23 mars 2010

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2010050101/14.

(100051452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Poulpe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.183,40.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.592.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 13 avril 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010048977/15.

(100051062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**Ambiances - Jardins a.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. Tendances Jardins).**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 53, rue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg F 1.820.

Suite à une assemblée générale tenue en date du 12 avril 2010, les statuts ont été modifiés comme suit:

STATUTS

Entre les personnes ci-après désignées:

- 1) Monsieur MOSCIA Pino, indépendant, demeurant à 5, rue du Bois L- 5513 REMICH
- 2) Madame FRANTZEN Joëlle, employée, demeurant à 5, rue du Bois L-5513 REMICH
- 3) Madame BERG-FRANTZEN Claudine, employée, demeurant à 7C, rue de Schouweiler L-4945 HAUTCHARAGE tous de nationalité luxembourgeoise,

il a été constitué en date de ce jour une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et par les statuts qui suivent.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "AMBIANCES - JARDINS a.s.b.l." Son siège est établi à L-9080 Ettelbruck, 53 rue Salentiny.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration.

L'association est créée pour une durée illimitée. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre.

Art. 2. L'association a pour but l'organisation d'expositions de plantes et d'accessoires de jardin, de mobilier, d'oeuvres d'art et la promotion de l'art du jardin.

Art. 3. Le nombre de membres ne pourra être inférieur à 3. La liste des associés est déposée au greffe du tribunal civil de Luxembourg dans le mois de la publication des présents statuts. Elle est mise à jour au moins une fois par année dans le délai d'un mois à partir de l'assemblée générale lors de laquelle les modifications ont été actées.

Art. 4. Pour devenir membre de l'association il faut présenter une demande d'adhésion qui est à adresser au Conseil d'administration ci-après qualifié. L'admission et l'exclusion sera prononcée par l'assemblée générale et à la majorité des deux tiers des voix. La démission se fera par lettre recommandée adressée au conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre associé ne pourra être prononcée que pour un motif grave, tel que violation des statuts, actes ou omission portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association.

Art. 5. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Art. 6. L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant rempli leurs obligations vis-à-vis de l'association et se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du Conseil d'administration à faire par lettre ordinaire aux moins dix jours avant la date de la réunion de l'assemblée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ses décisions à la simple majorité des membres présents ou représentés. Tout membre associé a une voix délibérative aux assemblées générales. Les procurations sont admises à raison d'une représentation par membre associé présent. En ce qui concerne les attributions, référence expresse est faite à l'article 4 de la loi de 1928 sur les associations.

L'assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et fixe le montant de la cotisation annuelle qui ne pourra être supérieur à 300,-€ .

Les décisions et résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des associés et/ou des tiers par les voies et moyens à décider par le Conseil d'administration.

Art. 7. Le Conseil d'administration se compose de 3 membres élus par l'assemblée générale pour un mandat de 2 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Ils pourront être révoqués par l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association.

Il représente l'association dans ses relations avec les tiers, signe tous les actes en son nom et peut rester en justice sur l'autorisation de l'assemblée générale.

L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président, du secrétaire et du trésorier. Les factures à payer sont contresignées pour approbation par le président, le secrétaire et le trésorier.

Le Conseil d'administration désignera parmi ses membres le président, le secrétaire et le trésorier. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres.

Art. 8. La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par deux commissaires aux comptes élus à cet effet par l'assemblée générale pour la durée de 2 ans.

Le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 9. Les présents statuts pourront être modifiés conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 10. Le montant et les modalités des cotisations annuelles sont fixés par l'assemblée générale. Elles ne pourront être supérieures à 300,-€ par membre associé. Elles viennent à échéance au début de l'année sociale. L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèces, qu'elle peut accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 11. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine devra être affecté à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique ou à une fondation poursuivant une activité analogue.

Suite à la constitution de l'association, les membres-fondateurs, pré-qualifiés, se sont réunis en assemblée générale déclarant renoncer à une convocation spéciale et préalable, et ont élu administrateurs de l'a.s.b.l. Ambiance - Jardins:

- 1) Monsieur MOSICA Pino, pré-qualifié, président;
- 2) Madame FRANTZEN Joëlle, pré-qualifiée, secrétaire;
- 3) Madame BERG-FRANTZEN Claudine, pré-qualifiée, trésorier;

Ettelbruck, le 12 avril 2010.

MOSCIA Pino / FRANTZEN Joëlle / BERG-FRANTZEN Claudine

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010049158/77.

(100051059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Novapharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.859.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 avril 2010

1. Mme Germana FERRARI est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

2. M. Xavier SOULARD est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Eric MAGRINI sont arrivés à échéance et n'ont pas été renouvelés.

4. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NOVAPHARM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010048981/25.

(100050862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Ostia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 52.769.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 avril 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010048979/15.

(100050776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Asia Industrial Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 348.150,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.676.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 mars 2010, acte n° 63 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010049189/14.

(100050581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Moore Stephens S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 42.365.

Décision de l'associé prise en date du 12 avril 2010

Monsieur Paul LUTGEN a été révoqué avec effet immédiat de son poste de gérant de la société.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010048983/12.

(100050599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Ivoix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.467.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2010

1. M. Pietro LONGO a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Mme Virginie DOHOGNE a été renouvelée dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. M. Hugo FROMENT a été renouvelé dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Mme Irène SCHULER a été renouvelée dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. M. Max MEIENBERG a été renouvelé dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IVOIX INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010048985/24.

(100050976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Investam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.482.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 16 mars 2010 que:

La société CHATEAUNEUF FINANCE S.A.S., société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 35, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 1 part sociale qu'elle détenait dans la société INVESTAM ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à la société AAA Capital Partners, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleury, L-1526 Luxembourg.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société INVESTAM en date du 16 mars 2010 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société INVESTAM est détenu comme suit:

- CHATEAUNEUF FINANCE S.A.S, ayant son siège social au 35, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France: 124 parts sociales,

- AAA Capital Partners, ayant son siège social au 23, Val Fleury, L-1526 Luxembourg: 1 part sociale.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010048986/22.

(100050630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

International Share & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.239.

—
Extrait de résolutions du 7 avril 2010.

1. Il a été décidé de révoquer le président du conseil d'administration Monsieur Ahmed Abdulla ALMARZOUQI.

2. Il a été décidé de révoquer les administrateurs-délégués suivants:

- Monsieur Frank SNYKERS

- Monsieur Ike OBIAMIWE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2010.

INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2010048987/16.

(100050899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Kalverboer Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.752.

—
Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010049015/13.

(100050824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Fourb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.056.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} avril 2010

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration

M. Matteo Tiraboschi demeurant 2 Viale Europa, I-24040 Stezzano (Italie), administrateur et président;

M. Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Szymon Bodjanski, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010049160/25.

(100050519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Club Sportif du Brameschhof, Société Civile.

Siège social: L-8290 Kehlen, Domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg E 1.248.

L'an deux mille dix, le 19 mars.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile CLUB SPORTIF DU BRAMESCHHOF, avec siège social à Kehlen, Domaine de Brameschhof, constituée suivant acte sous seing privé en date du 8 mars 1976 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C du 15 juin 1976, no 121 et ont été modifiés en dernier lieu en date du 7 mars 1996, suivant procès-verbal publié au Mémorial C du 11 juin 1996, no 284, p. 13603.

L'assemblée est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Monsieur Hugues DUMONT, demeurant à Kehlen, 10, Domaine du Brameschhof.

Le président désigne comme secrétaire Hugh RUSSELL, demeurant à Kehlen, 32, Domaine du Brameschhof.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Maarten VAN MECHELEN, demeurant à Kehlen, 28, Domaine du Brameschhof.

Le président déclare:

- que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés présents, respectivement les mandataires des associés représentés et les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

- qu'il résulte de ladite liste que tous les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les associés déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

- que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital de 3.060.00 francs luxembourgeois en 75.855,418 euros (au taux de conversion de 40,3399 francs luxembourgeois pour un euro).

2. Augmentation du capital social de 644,582 euros par prélèvement sur les réserves pour le porter de son montant actuel de 75.855,418 euros à 76.500,- euros.

3. Adaptation en conséquence de la valeur nominale des parts d'intérêts émises pour la porter de leur valeur actuelle de 247,89 euros à 250,- euros.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à soixante-seize mille cinq cent euros (€76.500), représenté par trois cent six parts d'intérêt (306) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (€250) chacune entièrement libérée. Les parts sont souscrites comme suit:

Nom	Prénom	Adresse	Nombre de parts
Bast	Ralph	25 Domaine de Brameschhof,	17
Dumont	Hugues	10 Domaine de Brameschhof,	17
Russell	Hugh	32 Domaine de Brameschhof,	17
Darras	Jean	7 Belle vue, Kehlen	17
Ernens	Gilbert	16 Domaine de Brameschhof,	17
Gerrard	Peter	34 Domaine de Brameschhof	17
Goeres	Raymond	21 Domaine de Brameschhof	17
Hansen	Guy	5 Domaine de Brameschhof	17
Huber	Wolfgang	18 Domaine de Brameschhof	17
Jégu	Pierre	14 Domaine de Brameschhof	17
Welman	Frank	27 Domaine de Brameschhof	17
Meris	Pierre	29 Domaine de Brameschhof	17
Hollywood	Ciaran	33 Domaine de Brameschhof	17
Sève	Alalin	28 Domaine de Brameschhof	17
Van Goetherm	Antoine	15 Domaine de Brameschhof	17
Van Mechelen	Franz	19 Domaine de Brameschhof	17
Van Mechelen	Maarten	28 Domaine de Brameschhof	17
Schaack	Christian	1 Domaine de Brameschhof	17
Total			306

5. Divers.

Ces éléments exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de convertir le capital social de 3.060.000 francs luxembourgeois en 75.855,418 euros (au taux de conversion de 40,3399 francs luxembourgeois pour un euro).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de 644,582 euros par prélèvement sur les réserves pour le porter de son montant actuel de 75.855,418 euros à 76.500,- euros.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts d'intérêts émises pour la porter de leur valeur actuelle de 247,89 euros à 250,- euros.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises ci-avant et avec la liste des souscripteurs actuels des parts, en lui conférant la teneur suivante:

Le capital social est fixé à soixante-seize mille cinq cent euros (€76.500) représenté par trois cent six parts d'intérêt (306) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (€250) chacune entièrement libérée. Les parts sont souscrites comme suit:

Nom	Prénom	Adresse	Nombre de parts
Bast	Ralph	25 Domaine de Brameschhof,	17
Dumont	Hugues	10 Domaine de Brameschhof,	17
Russell	Hugh	32 Domaine de Brameschhof,	17
Darras	Jean	7 Belle vue, Kehlen	17

Ernens	Gilbert	16 Domaine de Brameschhof,	17
Gerrard	Peter	34 Domaine de Brameschhof	17
Goeres	Raymond	21 Domaine de Brameschhof	17
Hansen	Guy	5 Domaine de Brameschhof	17
Huber	Wolfgang	18 Domaine de Brameschhof	17
Jégu	Pierre	14 Domaine de Brameschhof	17
Welman	Frank	27 Domaine de Brameschhof	17
Meris	Pierre	29 Domaine de Brameschhof	17
Hollywood	Ciaran	33 Domaine de Brameschhof	17
Sève	Alalin	28 Domaine de Brameschhof	17
Van Goetherm	Antoine	15 Domaine de Brameschhof	17
Van Mechelen	Franz	19 Domaine de Brameschhof	17
Van Mechelen	Maarten	28 Domaine de Brameschhof	17
Schaack	Christian	1 Domaine de Brameschhof	17
Total			306

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal en double exemplaire, dont chacun est signé par les membres du bureau et les souscripteurs.

Signatures.

Référence de publication: 2010049086/98.

(100050995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Horus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.788.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010049017/10.

(100050733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

ING PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 359.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCEE Soparfi D S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 120.562, hereby represented by Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCEE Soparfi C S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2180 of November 22, 2006, and modified last time by deed of of the aforementioned notary, on January 15th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 483 dated March 5th, 2010.

The capital of the company is fixed at three hundred thirty-nine thousand four hundred euro (339.400.- EUR) represented by three thousand three hundred and ninety-four (3.394) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty thousand euro (20.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of three hundred thirty-nine thousand four hundred euro (339.400.- EUR) to three hundred fifty-nine thousand four hundred euro (359.400.- EUR), by issuing two hundred (200) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the two hundred (200) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.- EUR), so that the amount of twenty thousand euros (20.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at three hundred fifty-nine thousand four hundred euros (359.400.- EUR) represented by three thousand five hundred and ninety-four (3.594) shares of a par value of one hundred euros (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCEE Soparfi D S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120.562, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 17 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING PFCEE Soparfi C S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180 du 22 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483 du 5 mars 2010.

Le capital social de la société est fixé à trois cent trente-neuf mille quatre cents euros (339.400.- EUR) représenté par trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze (3.394) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt mille euros (20.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent trente-neuf mille quatre cents euros (339.400.- EUR) à trois cent cinquante-neuf mille quatre cents euros (359.400.- EUR), par l'émission de deux cent (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les deux cent (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de vingt mille euros (20.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-neuf mille quatre cents euros (359.400.- EUR) représenté par trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (3.594) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2010. Relation: LAC/2010/13626. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049888/98.

(100051661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049018/10.

(100050748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

ING PFCEE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 272.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.560.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCEE Soparfi C S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 120.561, hereby represented by Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCEE Soparfi B S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2180

of November 22, 2006, and modified last time by deed of of the aforementioned notary, on January 18, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 416 dated February 26, 2010.

The capital of the company is fixed at two hundred fifty-two thousand four hundred euro (252.400.- EUR) represented by two thousand five hundred and twenty-four (2.524) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty thousand euro (20.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred fifty-two thousand four hundred euro (252.400.- EUR) to two hundred seventy-two thousand four hundred euro (272.400.- EUR), by issuing two hundred (200) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the two hundred (200) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.- EUR), so that the amount of twenty thousand euro (20.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two hundred seventy-two thousand and four hundred euro (272.400.- EUR) represented by two thousand seven hundred and twenty-four (2.724) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed

Suit la version française

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCEE Soparfi C S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120.561, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 17 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING PFCEE Soparfi B S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180 du 22 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 26 février 2010.

Le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante deux mille quatre cents euros (252.400.- EUR) représenté par deux mille cinq cent vingt-quatre (2.524) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt mille euros (20.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante deux mille quatre cents euros (252.400.- EUR) à deux cent soixante-douze mille quatre cents euros (272.400.- EUR), par l'émission de deux cents (200) parts sociales nouvelles

d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les deux cent (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de vingt mille euros (20.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-douze mille quatre cents euros (272.400.- EUR) représenté par deux mille sept cent vingt-quatre (2.724) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2010. Relation: LAC/2010/13629. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049890/98.

(100051689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049019/10.

(100050795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 42.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ("l'assemblée") tenue au siège social de la société le 6 avril 2010

Résolution 5

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de MM. Christian Cretin, Yvan Juchem et Eric Berg pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée en 2011.

Résolution 6

L'Assemblée reconduit le mandat de Mazars, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée en 2011.

Pour copie confirmée
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010049428/18.

(100050684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Goodman Granite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 658.445,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.683.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010049020/11.

(100050878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Fininvest Seconda, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.539.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010049021/10.

(100050836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Domani S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049022/10.

(100051029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

BTL Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.025.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social, le mercredi 7 avril 2010

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

* Mr Jan Nordin, demeurant au n° 3, Lilla Bommen, 412 97 Gothenburg, Suède

* Mr Ulrich Kalweit, demeurant au n° 81, Alfredstrasse, D-45130 Essen

* Mr Claude Weber, demeurant au n° 74 rue de Merl. L-2146 Luxembourg

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2011 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

- L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprises indépendant. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2011 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049196/21.

(100050507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CS Energies SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010049023/11.

(100051039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049024/10.

(100050722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

LuxCo 116 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.344.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixth day of April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated on 30 March 2010.

The said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 116 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and ten.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 mars 2010,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 116 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.
La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2010. Relation: LAC/2010/15353. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049033/240.

(100050830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Toiture de la Moselle Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 152.329.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Fabian MOTSCHALL, maître-couvreur, demeurant à D-54439 Palzem-Wehr, Rosenbergstrasse, 25.

2. Moritz MOTSCHALL, charpentier, demeurant à D-66706 Perl, Zu den Mühlen 64.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de: "TOITURE DE LA MOSELLE SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Stadtbredimus.

Art. 3. La société a pour objet tous travaux de couvreur et le commerce avec les articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), représenté par DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales de CINQUANTE EUROS (50.- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Fabian MOTSCHALL, préqualifié, cent vingt cinq parts sociales	125
2. Moritz MOTSCHALL, préqualifié, cent vingt cinq parts sociales	125
Total: Deux cent cinquante parts sociales	250

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5450 Stadtbredimus, 5, Lauthegaass.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Fabian MOTSCHALL, maître-couvreur, demeurant à D-54439 Palzem-Wehr, Rosenbergstrasse, 25.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MOTSCHALL, M. MOTSCHALL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM 2010/438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010049041/64.

(100050513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**Syn2cat a.s.b.l. - Association pour l'encouragement des innovations sociales et techniques, Association sans but lucratif,
(anc. Syn2cat - hackerspace.lu a.s.b.l.).**

Siège social: L-8018 Strassen, 11, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 7.979.

Les changements de statuts suivants ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire de "Syn 2 cat hackerspace a.s.b.l." du 3 avril 2010

Le nom de l'association est à changer comme suit:

"syn 2 cat a.s.b.l. - Association pour l'encouragement des innovations sociales et techniques"

Le siège social est changé sur l'adresse suivante:

11, rue du Cimetière, Pavillon "Am Hueflach", L-8018 Strassen

L'article 6 est à modifier comme suit:

"La cotisation est fixée par l'assemblée générale. L'association encourage une cotisation reflétant les moyens financiers des membres respectifs. Toutefois, elle ne pourra dépasser 600€ par an."

Le troisième tiret sous l'article 9 est rayé.

L'article 13 est à compléter par la formulation suivante:

"Si toutefois la convocation écrite n'est pas envoyée dans le délais prévu de deux semaines, les membres pourront être convoqués par tout membre avec un préavis d'une semaine avec l'accord d'un quart des membres effectifs."

Fait en triple exemplaire à Strassen, le 12 avril 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010049500/23.

(100050864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Fidomes, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

L'an deux mil dix, le premier avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDOMES", avec siège social au 59, rue Grande Duchesse Charlotte L-9515 Wiltz, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 8 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 686 du 22 septembre 2000,

Modifiée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederaanven, le 08 avril 2002, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 14 août 2002, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2009, publié au dit Mémorial C numéro 1055 du 22 mai 2009 et

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2009, publié au dit Mémorial C numéro 537 du 12 mars 2010;

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-95.765.

L'assemblée est ouverte à 11.50 heures et sous la présidence de Bertrand Corbesier, avec adresse professionnelle à Mamer/Capellen, qui désigne comme secrétaire Madame Aurore Maron, avec adresse professionnelle à Mamer/Capellen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Foucart, avec adresse professionnellement à Mamer/Capellen

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Wiltz à Capellen et la modification subséquente de l'article 2 des statuts;

2. Création d'une succursale;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Wiltz au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier l'article 1, deuxième alinéa comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Mamer/Capellen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer une succursale au 59, rue Grand-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, dont le représentant permanent est Monsieur Bertrand Corbesier, administrateur délégué, né le 17 août 1976 à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. Corbesier, A. Maron, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 avril 2010 - WIL/2010/287 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 7 avril 2010.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010049056/63.

(100050890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.